

## SENAT DE BELGIQUE.

---

(SÉANCE DU 10 AOUT 1865.)

---

### **Rapport de la Commission des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi portant extension d'un chemin de fer en faveur de la Société du Centre.**

*(Voir les Nos 153, 232 et 296 de la Chambre des Représentants et le N° 148  
du Sénat.)*

---

Présents : MM. le Duc d'URSEL, GILLÈS DE S'GRAVENWESEL, STIELLEMANS, WINQZ,  
le Baron MAZEMAN DE COUTHOVE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Gouvernement a soumis à la législature un Projet de Loi tendant à concéder à titre d'extension de concession :

1° A la Société anonyme des chemins de fer du Haut et du Bas-Flénu une branche de chemin de fer destinée à raccorder le réseau actuel de ses voies ferrées au chemin de fer de l'État, à Saint-Ghislain.

2° A la société anonyme du chemin de fer du Centre, une branche de chemin de fer prenant son origine à la ligne de Baume à Marchienne-au-Pont, à ou près la station de Piéton, et se dirigeant sur la gare de Leval de la ligne du Centre à Erquelines pour aboutir aux charbonnages de Péronnes.

La Chambre a prononcé la disjonction de ces deux projets de concessions.

L'examen du premier a été ajourné jusqu'à la prochaine session.

Le second a été adopté sans discussion et à l'unanimité.

La ligne que le Gouvernement demande à pouvoir concéder à la Société du chemin de fer du Centre est destinée à établir de nouveaux raccordements entre deux voies ferrées, et à fournir des moyens de transport à plusieurs charbonnages nouveaux du bassin du Centre.

La Société concessionnaire accepte le tarif de l'État pour tout son réseau.

Votre Commission ne peut que donner son entière approbation à la modification consentie par la Société concessionnaire à son tarif primitif, il serait à désirer même qu'un tarif uniforme pût être adopté pour tous les chemins de fer exploités soit par l'État soit par des compagnies.

( 2 )

La Commission reconnaissant l'utilité de la ligne nouvelle, a vu à regret que dans cette circonstance on n'a pas joint au dossier une carte indiquant le tracé du chemin de fer demandé.

Votre Commission a l'honneur de vous proposer d'adopter le Projet de Loi qui vous a été transmis par la Chambre des Représentants.

*Le Vice-Président-Rapporteur,*  
Baron MAZEMAN DE COUTHOVE.